

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	2022	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	06	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	080	
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	8.1.4	Enseignement – Dispositifs contractuels

DEPARTEMENT  
DU GERS  
.....  
ARRONDISSEMENT  
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

9

Séance Publique ordinaire du **12 septembre 2022**

Nombre de  
Conseillers  
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-deux, le douze septembre à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 6 septembre 2022, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, MM. Ghislain de FLAUJAC, Loïc DÉSANGLES, Jean-Yves DELACOSTE, MM. Marc DUGROS, Frank GOBBATO, Mmes Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mme Odile SCHAAP, M. Thierry THOREAU, Mme Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

**formant la majorité des membres en exercice.**

**Excusés ou absents :**

Mme Laurianne DUCASSÉ  
M. André GALOIX  
Mme Françoise LACAPERRE  
Mme Marie-Hélène LAGARDERE

**Ont donné procuration :**

Mme Laurianne DUCASSÉ à Mme Danièle LAPORTE  
M. André GALOIX à M. Éric MATTIUSSI  
Mme Françoise LACAPERRE à M. Thierry THOREAU  
Mme Marie-Hélène LAGARDERE à Mme Valérie MANISSOL

**N'ont pas pris part au vote :**

**Secrétaire : M. Loïc DÉSANGLES**

**Objet : Approbation du Projet Educatif Territorial (PEDT) 2022-2025**

**RAPPORTEUR :** Éric MATTIUSSI, Adjoint au Maire chargé du sport, de la jeunesse et de l'éducation.

Conformément à la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, la commune a élaboré un Projet Educatif Territorial (PEDT) qui doit être renouvelé tous les 3 ans.

Celui-ci étant arrivé à échéance le 30 juin dernier, il convient d'en fixer les objectifs pour une nouvelle période de 3 ans, soit de 2022 à 2025.

Le bilan du PEDT 2019-2022 ainsi que les objectifs du PEDT 2022-2025 ont été présentés au Comité de Pilotage qui s'est réuni le 23 juin dernier en présence des élus, des directeurs d'écoles et de structures enfance et jeunesse, des associations, du service départemental à l'engagement à la jeunesse et au sport et de l'inspectrice de l'éducation nationale.

Après en avoir délibéré,

**le Conseil Municipal** à l'unanimité, décide

- d'approuver le PEDT pour la période 2022/2025, tel que détaillé dans l'annexe jointe à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à la mise en œuvre du PEDT 2022-2025 ainsi que tous les documents s'y référant.

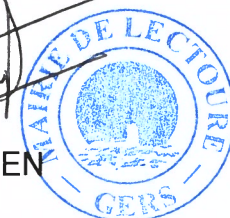
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,



  
Loïc DÉANGLES

Le Maire,



  
Xavier BALLENGHIEN

Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 15 SEP. 2022 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

**Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 15 SEP. 2022**